



La Banque d'expériences du groupe de travail « Revenus modestes et insertion professionnelle » a été conçue pour permettre la mutualisation des initiatives permettant de favoriser l'accès des familles en insertion professionnelle ou en formation ; aux revenus les plus modestes, aux différents modes d'accueil. Elle vise à faire connaître la diversité des actions infra et extra départementale

## A L'ABORD'AGES ET LE FASTT

### **Début de l'action**

2013

### **Localisation**

Départements bretons

**Action menée conjointement par**  
A l'Abord'âges  
et le Fond d'Action Social du Travail  
Temporaire

### **Personne(s) ressource(s)**

Nathalie Claustre

Responsable de service

Email.

nathalie.claustre@alabordages.com

Tel. 06 60 78 92 59.

### **Public(s) visé(s)**

Salariés intérimaires

### **Partenaire(s)**

Fastt

Structures d'accueil petite enfance

Le Fastt est le fond d'action social du travail temporaire. Il se charge de tous les aspects sociaux des salariés intérimaires : voyages, mutuelles, dépannage de véhicule, et garde d'enfants.

Le Fastt et la garde d'enfants :

Une volonté d'apporter une réponse en matière de garde petite enfance d'enfant à un public avec des revenus variables et dont l'organisation du travail reste aléatoire et fluctuant

La Scop A l'Abord'âges

Accompagnement des familles quelque soit leur organisation personnelle (familles monoparentales, d'accueil ...) et professionnelle (formation, intérim, horaires décalés, plannings changeants ....)

Des structures à horaires atypiques, des professionnelles Petite Enfance, une gestion réactive des demandes (démarches, accueil ....) permettant de répondre au plus grand nombre.

La rencontre de A l'Abord'âges et du Fastt

En 2013, début d'une période de test. Chaque intérimaire bénéficiant d'une enveloppe de 190 heures de garde (dans le cadre de leurs missions). Le Fastt prenant à sa charge le complément financier de part CAF/famille.

Scop A l'Abord'âges a créé des partenariats avec d'autres structures Petites Enfance afin de répondre aux besoins sur les départements bretons.

En 2017, cette enveloppe de 190 heures est passée à 400 heures par intérimaire.

Nous souhaitons créer d'autres partenariats avec des structures publiques ou privées.